



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Compte-rendu de réunion

**OBJET DE
LA RÉUNION**

CODIR

DATE

02/05/2016

SERVICE / UNITÉ : Direction / Cabinet

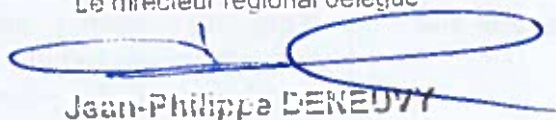
LIEU : Visio Lyon Clermont-Ferrand UD

PARTICIPANTS : membres du CODIR

Sujets abordés	Commentaires
Volet RH	Balayage des propositions de promotion des chefs de services à AAE, APAE et IDTPE
Prépositionnement	JPD : I – Point sur le prépositionnement Retour sur l'exercice de définition des propositions aux agents. Réunion DIR / OS du 25/04 : débat constructif avec les représentants du personnel. Validation de la méthode. Les discussions ont porté sur des situations particulières d'agents. 400 retours de fiches de prépositionnement signées vendredi dont 3 refus Tour de table des services en termes de ressenti. Echange sur la méthode retenue pour la seconde phase. A noter notamment que les entretiens du 2nd tour devront avoir lieu les 19 et 20 mai. Il est demandé aux CS de bloquer le maximum de plages horaires sur ces deux jours, même si aujourd'hui la personne qui mènera l'entretien n'est pas définie (à déterminer selon les cas, le nombre total d'agents à recevoir). II - chantiers en cours d'ici le 1^{er} juillet 2016 II- A - Chantier indemnitaire IDV : la direction et le SG relancent très régulièrement Catherine Ferreol pour connaître les règles de mise en œuvre de ce dispositif afin de permettre aux agents potentiellement concernés de se déterminer dans le cadre du prépositionnement avec le maximum d'informations. Pas d'éléments précis en retour à ce stade. PARRE fonctionnelle : Laure Pilet est chargée de dresser une première liste des agents potentiellement concernés : important travail notamment pour objectiver la situation des encadrants qui sont largement concernés. La liste sera soumise au CODIR pour vérification quand elle aura été vue en équipe projet prépositionnement et en 7D. II-B – Tour de table des travaux sur les notes d'organisation Les CS souhaitent connaître les besoins des différents services en termes de correspondants fonctionnels. Régis de Soler indique les attentes des services remontés à ce stade, transmet la liste aux CS à l'issue du CODIR sur la base de laquelle les CS sont invités à réagir de façon très succincte auprès de Régis De Soler. Ensuite ces retours seront partagés au prochain codir 7D pour validation Rappel du calendrier : VO des notes d'organisation à élaborer (avec vraisemblablement des points incomplets) pour fin juin après validation du directeur référent, ensuite elles passeront en CT à la rentrée pour information, notamment sur les modalités de fonctionnement bi-sites, circuit de validations, délégation. Ensuite débat avec les agents en place au second semestre pour finalisation. Discussion sur les interfaces entre services qui ne pourront pas avoir toutes été réglées d'ici juin. Nécessité de renvoyer sur des procédures générales sur des sujets très transversaux comme par ex. SIG. II-3 – organisation de la période transitoire pour les agents : à gérer au cas par

	métiers. Le SG va mettre par écrit les dépenses qui vont devoir être pris en charge par les BOP métiers à transmettre aux CS. Convergence des pratiques entre RA et Au en termes de parcage des véhicules de service au domicile ? Deuxième semestre règlement intérieur Programmation des mois de stagiaires pour les stages longs Arbitrage au prochain 7D
Culture transition	Information de Françoise Noars : # culture transition La région Auvergne RA va être région pilote de la démarche, et à ce titre devra porter au niveau de la ZGE. La direction adressera la liste des différents GT des pionniers aux CS afin qu'ils visualisent le type de réflexions portées.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Le directeur régional délégué



Jean-Philippe BENEJY

	cas
Point Qualité	- Retour sur la journée de formation des pilotes de processus : au vu de son déroulement, la DREAL a demandé et obtenu que le prestataire change le consultant mis à disposition de la DREAL. - les pilotes de processus sont invités à rencontrer les pilotes d'axes pour les calages amont notamment. Echange également avec les directeurs référents notamment sur les processus « mono service ». - rappel du calendrier : objectif certification mi 2017 – production des fiches de description du processus qualité fin sept. 2016 par les pilotes de processus - feuille de route constituées de deux onglets : volet stratégique / volet métier. Le volet stratégique est pour le moment peu fourni : à remplir principalement les suites apportées par le service à l'écoute interne, avec au moins une action. Pour l'onglet métier : à renseigner dans le cadre d'un échange avec le directeur référent. FN rappelle l'enjeu des temps de partage fédérateur de cohésion comme la sortie de service à envisager après l'été une fois tous les agents repositionnés. Si chaque service peut la programmer ce serait déjà une réponse potentielle à l'écoute interne.
Agenda mai	Rappel du calendrier : cabinet Françoise Noars indique l'objectif qu'il faut que les membres du CODIR partage est d'aboutir à une préparation des rencontres qui n'engage pas une charge de travail inutile au sein des services : - bien répondre aux demandes du cabinet ou des directeurs référents et ne pas en ajouter d'éléments sans calage préalable pour vérifier l'enjeu du sujet par rapport à la réunion/recontre (en dehors des mails d'alerte) ; - pour les créneaux réservés à l'agenda de la direction, les CS ne sont pas obligés de prendre rang pour caler un créneau. Cela doit être apprécié en fonction des enjeux. Pour les notes complexes, ne pas hésiter à solliciter un petit point de calage amont avec la direction avant de se mettre à travailler sur la contribution. CODIR territorial Plaine de Saint Exupéry : le 9 mai concerne quasiment tous les services métier + les UD 69 et 38
Questions diverses	Quid des vacances ? Les arbitrages ne sont pas rendus en interne DREAL. Au niveau de la ZGE on s'oriente vers DREAL : 150 mois (dont 40 pour CPCM), DDT : 215 mois et DDCCS : 70. Reste réserve ZGE : 44 D'ici 15 jours, l'arbitrage des vacances DREAL sera transmis. Serveurs informatiques : Où on en est ? Ce sujet sera abordé lors du CODIR SI. EPI et VL laboratoire de SHEN : imputé sur les BOP métiers ou budget général de la DREAL ? BOP 113, 181, 203 devront porter les dépenses EPI et VL (pour SHEN) Le SG indique qu'au second semestre un chantier sera engagé sur la question des EPI à l'échelle de la DREAL Idem les frais de déplacement qui devront être pris en charge par les BOP